

----- Message original -----

**Sujet :**

**De :**

**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

**Date :** 29/04/2023 10:52

Monsieur le Préfet

Par le présent mail, je souhaite m'opposer aux périodes complémentaires de la vénerie sous terre .

En effet, les blairotins bien que sevrés , dépendent toujours de leur parents pour se nourrir . De ce fait, ils sont protégés ...

De plus , avez vous les chiffres exacts concernant les pseudo nuisances exercées par les blaireaux et leurs terriers ..Ces animaux sont tranquilles et sans danger pour l'homme . Donc , en aucun cas les chasseurs ne doivent détruire les animaux et les terriers non occasionnants des problématiques..

Enfin , le comptage des blaireaux et la localisation exacte de leurs terriers est d'une grande importance . Les chasseurs , juges et parties est inconcevable . Il serait bon de confier tous les ans les comptages à des associations naturalistes ...seuls les terriers et les habitants autour des routes ou des cultures doivent être comptabilisés . Dans les endroits sauvages ou isolés , c'est inutile

Recevez, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses